



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

Numéro de la demande : 2015-2937
Demande : Modification de l'étiquette du produit – Augmentation de la dose d'application
Produit : Composibor
Numéro d'homologation : 30274
Matières actives (m.a.) : Borate de zinc
Numéro de document de l'ARLA : 2630330

Objet de la demande

La présente demande vise à augmenter la dose d'application de Composibor en remplaçant la dose de 0,75 à 1,0 kg par 0,75 à 2,0 kg de Composibor pour 100 kg de bois composite, lorsqu'il est utilisé pour traiter des produits du bois.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale

De telles évaluations ne sont pas requises aux fins de la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation de l'exposition toxicologique ou alimentaire n'est requise pour la présente demande.

Une nouvelle évaluation des risques pour la santé des préposés à la manipulation des produits chimiques et des ouvriers d'usine a été réalisée. Parallèlement à la révision des mises en garde, aucun risque préoccupant n'a été déterminé concernant la fabrication de bois composite avec utilisation de borate de zinc. Une évaluation du risque après application a été menée, et aucun risque préoccupant pour la santé n'est anticipé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Évaluation de la valeur

L'augmentation de la dose de 1,0 à 2,0 kg de Composibor pour 100 kg de matériau composite en bois ne devrait pas avoir d'effet négatif sur l'efficacité et se révélera utile pour traiter les panneaux de lamelles orientées (OSB) et d'autres matériaux composites en bois susceptibles d'être utilisés dans des situations où ils pourraient être exposés à la pluie et au lessivage. Les données tirées des normes de l'American Wood Protection Association (AWPA – (auparavant nommée American Wood-Preservers Association) qui ont été utilisées pour appuyer la dose de borate de zinc confirment que la quantité de borate de zinc doit être supérieure lorsque le produit peut être soumis à un lessivage.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'augmentation de la dose d'application de Composibor lorsque le produit est utilisé pour traiter des produits du bois.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Références
2230934	2012, Deficiency Response to 2011-6060 for DACO 5.2, DACO: 5.2
2230935	2012, Draft ZB Wipe Test Reportv2, DACO: 5.6,5.7,5.9
2230939	2012, IITRI Study 2371_Final Report_8-23-12, DACO: 5.6,5.7,5.9
2641237	2016, Clarification to April 6th Questions (1-3), DACO: 5.6(B),5.7,5.9
2644072	2016, Further Clarification, DACO: 10.2.3
2644073	2012, Determination of Boron and Zinc Content in OSB and WPC Samples, DACO: 10.2.3
2564661	2015, LP letter to PMRA - Composibor label, DACO: 10.2.3,10.2.3.4
2564662	2015, FP Innovations letter to PMRA, DACO: 10.2.3,10.2.3.4
2564665	2013, Data Package in Support of the Reaffirmation of AWPA Standards P18, Section 1.0 and P51 Submission to AWPA Subcommittee P-8, Non-pressure Preservatives, DACO: 10.2.3,10.2.3.4

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.